



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du projet aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) de la commune de la Sauvetat

Par arrêté n°2019_009 en date du 28/03/2019, le Président de Mond'Arverne Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme (PLU) et du projet d'aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) de la commune de La Sauvetat.

Bernard CHAUSSADE, fonctionnaire au Ministère du Budget, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 23/04/2019 au 27/05/2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 23/04/2019 de 17h00 à 19h00 ;
- Jeudi 02/05/2019 de 17h00 à 19h00 ;
- Lundi 06/05/2019 de 10h00 à 12h00 ;
- Jeudi 16/05/2019 de 17h00 à 19h00 ;
- Mercredi 22/05/2019 de 10h00 à 12h00 ;
- Lundi 27/05/2019 de 10h à 12h.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables à la Mairie de la Sauvetat, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr>) et sur le site internet de la commune de la Sauvetat (<http://la-sauvetat.fr/page-urbanisme-les-documents-d-urbanisme>)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations pendant toute la durée de l'enquête sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à « Monsieur le commissaire enquêteur (Enquête publique du PLU et de l'AVAP) – Mairie de la Sauvetat – 12 rue de la mairie – 63730 La Sauvetat » de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.lasauvetat63@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU et l'AVAP de la commune de la Sauvetat seront approuvés par délibération du Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté.